

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 147

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La lutte contre la haine sur internet ne doit pas devenir un prétexte pour empêcher le débat ou la discussion sur certaines idées, comme celle de la théorie du genre notamment. Dans le cas contraire, au lieu d'un texte consensuel, il deviendrait clivant.